

dans les traités ou manuels de droit canon. La partie que travaille actuellement la commission, est celle qui se rapporte aux sacrements, et tout particulièrement au sacrement de mariage. La législation des empêchements, etc., serait remaniée de façon à en rendre l'application plus facile. Comme l'a annoncé le *Tablet* de Londres, on apporterait des modifications au fameux décret *Tametsi*.

Les résultats seront publiés au fur et à mesure qu'une partie formant une législation complète sur tel point donné sera terminée et aura reçu la sanction du Saint-Siège.

### Messe pour un défunt

Deux plaisantins se présentent gravement à la sacristie d'une église et demandent le curé. Celui-ci se trouve justement là et leur donne audience.

« Nous désirons, dit le plus hardi, faire dire une messe pour le repos de l'âme de notre grand-père Adam, mari de Mme Eve — C'est une très bonne idée, fait le curé sans sourciller. — Et quand la direz-vous ? demande un des jeunes gens un peu étonné. — Quand vous m'apporterez son acte de décès légalisé par l'officier civil ; à cette condition, au *Memento* des morts, je me souviendrai de feu votre grand-père Adam et de votre père. Caïn ». Là-dessus le curé reconduisit courtoisement jusqu'à la porte les deux impertinents tout penauds.

### Bibliographie

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (7e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 fr. par an. M. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de décembre :

Les phénomènes lumineux (Mgr E. Méric) — Hypnotisme et exorcisme (C. Boismorand) — Les Papous (R. P. Guis) — Les anges et les béatitudes (*suite*) (A. Van Mons) — Contribution à la psychologie du rêve (H. Beaunis) — Le pouvoir des sorciers russes — Cas de léthargie — Tribune de nos lecteurs — Variétés.